

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35
Nb. de représentés : 10
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 29/1365 :

Subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de la Réunion - Aires éducatives année 2023

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick) , TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse) , MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe) , KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) , DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

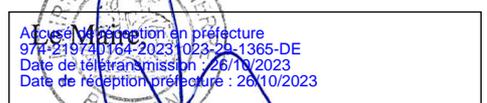
ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°29/1365 : Subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de la Réunion - Aires éducatives année 2023.

Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire informe l'Assemblée que l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de la Réunion en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité, ont mis en place pour l'année 2023 des projets éducatifs d'aire marines et d'aire terrestre à destination des écoles de la ville.

Ces projets ont pour objectifs de sensibiliser les élèves à la préservation de la biodiversité, en développant l'écocitoyenneté des plus jeunes à travers une approche participative de gestion d'un bien commun, en reconnectant les élèves à la nature, en favorisant la connaissance et la préservation des milieux et de la culture.

Les interventions pour l'année 2023 concernent les écoles Jean MOULIN, Lislet GEOFFROY (marine) et Louis PASTEUR (terrestre) ce qui représente 100 élèves du cycle 3 (CM2).

Aussi, la Ville souhaite apporter son soutien en participant à son financement pour un montant de 3500€ au titre de l'exercice budgétaire 2023.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire

020 65748 16 RE23000078

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 3500€ à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de la Réunion.
- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs et de moyens ci-annexées.
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un des Adjointes délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231023-29-1365-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023